

PRÉINSCRIPTIONS SCOLAIRES

ANNÉE 2024-2025

ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

**DU LUNDI 22 JANVIER AU
VENDREDI 9 FÉVRIER 2024**

QUI ?

- Pour les enfants nés en 2021 entrant en Petite Section et les nouveaux arrivants sur la commune
- Les enfants de grande section passant au CP, seront préinscrits automatiquement dans leur école de rattachement sauf pour les dérogataires (dérogation scolaire à renouveler obligatoirement)
- Recensement des enfants nés en 2022 pour la rentrée en 2025. Ce recensement permet de maîtriser les effectifs et d'évaluer les besoins pour 2025

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT ?

▶ VIA LE PORTAIL FAMILLE

<https://www.fosurmer.fr>

Se connecter à votre espace famille du portail famille, onglet "Pôle Accueil", rubrique scolarité.

Pour les familles sans espace personnel, possibilité de le créer dans l'onglet "Dossier Famille" du portail famille

▶ EN MAIRIE SERVICE PÔLE ACCUEIL sur rendez-vous uniquement

Du lundi au vendredi de 8h30-17h30 sans interruption
et le lundi de 8h30/13h30 - 14h30/17h30

▶ PAR MAIL

pole.accueil@mairie-fos-sur-mer.fr

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Formulaire de préinscription (*seulement pour les dépôts au format papier en mairie*)
- Livret de famille
- Carnet de santé
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois parmi les documents suivants (attestation ou facture électricité, eau, gaz, quittance de loyer) les factures de téléphone et fournisseur internet ne sont pas acceptées
- Original et copie de la pièce d'identité du parent qui vient faire l'inscription
- Jugement complet en cas de séparation, le cas échéant une autorisation d'inscription écrite par le second parent plus copie de sa carte d'identité

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTÉ

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (Article 441-1 du code pénal)

